

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations du bureau municipal, situé au 561, rue Principale, le mercredi 23 juin 2021 à 19 h 00.

**PRÉSENCES :** Monsieur Rodrigue Cantin, maire  
Madame Josée Lavoie, conseillère  
Madame Carole Bouchard, conseillère  
Monsieur Tony Paré, conseiller  
Madame Martine Verville, conseillère

**ABSCENCES :** Monsieur Martial Gauthier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Régis Girard, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim

---

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

**3. RÉOLUTIONS**

3.1. Direction générale, secrétaire-trésorier par intérim

3.2. Présentation des États financiers 2020 – Firme Mallette

3.3. Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales – compensation de base aux municipalités

3.4. Acceptation de l'offre de services – gestion municipale par M. Régis Girard

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 00, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Martine Verville, appuyé par Madame Carole Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

332-06-21

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté, en regroupant l'article 3.4 avec l'article 3.1, et en reportant l'article 3.2 après l'article 3.3.

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE ET MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Pascale Deschesnes, est en congé maladie pour une période approximative d'un mois, d'où l'importance de désigner une autre personne pendant une période temporaire afin d'assumer ses fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Régis Girard est disponible pour assumer l'intérim pendant une période temporaire à raison de deux jours par semaine et que ce dernier dispose d'une vaste expérience en administration municipale;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par monsieur Régis Girard, en date du 18 juin 2021, visant à accompagner l'équipe municipale pour la gestion municipale pendant le congé maladie de la directrice générale, principalement en ce qui concerne les dossiers majeurs (eaux usées et travaux de voirie).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Martine Verville, appuyé par Monsieur Tony Paré et résolu :

333-06-21

**QUE** ce conseil mandate monsieur Régis Girard à titre de directeur général par intérim au sein de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, en guise de remplacement temporaire de la directrice générale, madame Pascale Deschesnes (congé maladie) selon les conditions établies à l'offre de service déposée par monsieur Girard, en date du 18 juin 2021.

**QUE** monsieur Régis Girard soit désigné secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pendant cette période.

**QUE** l'entrée en fonction à ce poste soit effective à compter du 23 juin 2021 jusqu'au 5 juillet 2021, ou du retour de congé maladie de la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Pascale Deschesnes, selon la date étant la plus rapprochée des deux.

**QU'**en dehors de la période où monsieur Girard agira à titre de secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, celui-ci soit mandaté à titre de consultant par le conseil afin de soutenir l'équipe municipale, le tout selon ladite offre de service mentionné au paragraphe 1).

**QUE** monsieur Rodrigue Cantin, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ladite offre de service avec monsieur Régis Girard.

#### 3.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 125 311,00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020.

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

334-06-21

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Monsieur Tony Paré, appuyé par Madame Carole Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines informe le ministère des

Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

À 19h10, nous constatons l'arrivée de madame la conseillère Josée Lavoie.

### **3.3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 – FIRME MALLETTE**

Il est proposé par Monsieur Tony Paré appuyé par Madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

335-06-21

D'accepter les états financiers de 2020 tels que présentés par Monsieur Camil Tremblay, de la firme Mallette SENCRL.

### **4. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

336-06-21

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 19 h 40.

---

M. RODRIGUE CANTIN  
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

---

M. RÉGIS GIRARD  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Rodrigue Cantin,  
Maire